



# Rapport annuel 2011

**BANQUE NUGER**



# **BANQUE NUGER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 11.444.581 €  
R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 463  
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 937

Siège Social - 5 place Michel de l'Hospital  
63000 CLERMONT-FERRAND

téléphone : 04 73 42 73 42  
télécopie : 04 73 42 73 15  
[www.banque-nuger.fr](http://www.banque-nuger.fr)

**23 mai 2012**  
**Assemblée Générale Mixte**

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Président	M. Jean-Pierre BON
Vice-Président	M. Emmanuel DUFOURNIER
Membres	M. Vincent TAUPIN M. Philippe AMESTOY M. Pierre AYMARD M. Loïc BOUFFARD

## **DIRECTOIRE**

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Serge DUMAS M. Nicolas NUGER Mme Christiane VALTEAU

## **COMITE DE DIRECTION**

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Patrice BEZAULT M. Etienne BLOT Mle Alexandra BRICHAUX Mme Catherine DELACROIX M. Charles de REBOUL M. Serge DUMAS M. Nicolas NUGER M. Jean-Luc TAILLANDIER Mme Christiane VALTEAU M. Thierry VOYEUX

## **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Commissaire titulaire	DELOITTE & ASSOCIES 185 Avenue Charles-de-Gaulle BP 136 92203 NEUILLY SUR SEINE CEDEX représenté par M. Bernard GROUSSIN
2 <sup>ème</sup> Commissaire titulaire	ERNST & YOUNG Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex représenté par M. Philippe DUCHENE
Commissaire suppléant	B.E.A.S. 7-9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX représenté par M. Pascal PINCEMIN
2 <sup>ème</sup> Commissaire suppléant	PICARLE & ASSOCIES Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX Représenté par M. Marc CHARLES

## Sommaire

• Rapport du Directoire	5
• Rapport du Conseil de Surveillance	11
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	12
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	14
• Comptes Annuels Bilan, Compte de Résultats	16
• Résultats financiers de la Société au cours des 5 dernières années	19
• Annexe aux documents annuels publiables	20
• Résolutions de l'Assemblée Générale	46

# Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 2011

L'année 2011 a connu plusieurs événements mondiaux aux fortes conséquences. En premier lieu, la catastrophe de Fukushima qui a plongé le Japon en récession une grande partie de l'année. Ensuite, est intervenue l'abaissement de la note des Etats-Unis. Enfin, la crise des dettes souveraines de la zone Euro a marquée toute la seconde moitié de l'année. Dans cet environnement, la croissance des PIB a été très différente selon les zones géographiques. Les économies émergentes ont connu une année faste, alors que les Etats-Unis ont été plus à la peine.

En ce qui concerne la zone Euro, la mise en place de plans de rigueur répétés n'a pas empêché la dégradation début 2012 de la note de nombreux pays, dont la France, où les PIB sont en évolution très disparate. La crise de confiance envers la dette souveraine a rejailli sur le monde bancaire qui a connu une nouvelle crise de liquidité après celle de la fin de l'année 2008, obligeant l'intervention de la BCE. A cet égard, il convient de rappeler que le bon équilibre des activités de la Banque Nuger entre ses activités de dépôts et de crédits (ratio dépôt sur crédit de 102,9%) rend autonome la banque vis-à-vis des refinancements de marché, ce qui la préserve des conséquences immédiates de telles crises.

Dans la majorité des économies développées, le taux de chômage se situe à des niveaux élevés.

Sur un plan national, le PIB 2011 ressort à des niveaux proches des ambitions gouvernementales, mais avec une nette montée du taux des sans-emplois.

Face à ce contexte perturbé, l'année a été marquée par une défiance des investisseurs vis-à-vis des marchés financiers avec pour corollaire une forte volatilité, ce qui s'est traduit par une évolution annuelle du CAC 40 négative de 17.0%.

Dans les différentes régions où la banque est implantée et selon les études mises à disposition par la Banque de France, l'activité annuelle a évolué au gré des nouvelles sur le front économique, mais ressort en progression dans quasiment tous les secteurs. Au niveau industriel, l'utilisation des capacités de production se redresse bien qu'en-deçà des niveaux d'avant crise. Les stocks apparaissent élevés en fin d'année, mais l'activité est prévue en léger accroissement pour les premiers mois de 2012. En ce qui concerne les services marchands, après un début d'année en progression sensible, l'activité s'est stabilisée au cours du second semestre. Les perspectives d'évolution des chiffres d'affaires sont modérées. Enfin dans le secteur du BTP, la dégradation de l'activité semble enrayée.

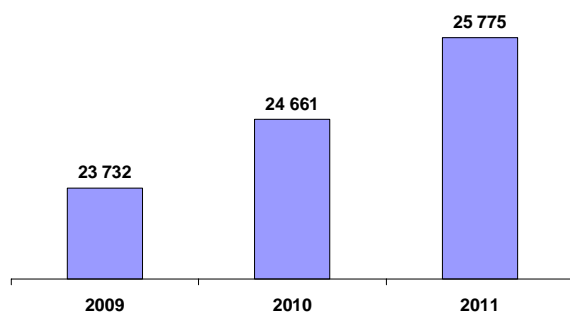
Dans cet environnement, le PNB de la banque est en progrès de 9.3% à 36.8 M€ contre 33.7 M€ au 31.12.2010. Retraité de la variation de la provision sur épargne logement ainsi que d'une plus value sur immeuble dégagée en 2011, le PNB est en hausse de 7.4%. Les charges d'exploitation progressent de 12.6% du fait de la facturation à compter du 01 juillet de charges de structure du Groupe Crédit du Nord. Hors cet élément, et après retraitement des dégrèvements fiscaux obtenus en 2010, la hausse ressort à 3.2%. Le coût du risque, hors provision pour risques sectoriels, s'établit à 3.2 M€ contre 2.9 M€ en 2010. La provision pour risques sectoriels a été dotée de 0.6 M€, en contrepartie, la Banque a repris le fonds pour risques bancaires généraux doté en 1990 soit 0.6 M€. Le résultat net se monte à 7.0 M€ contre 7.3 M€ en 2010.

## Activité Commerciale

Malgré ce contexte, la Banque a enregistré des résultats commerciaux de bonne teneur. Sur le marché du Particulier, la conquête est supérieure au résultat de 2010 (+4.2%). La production de crédits immobiliers a connu une année exceptionnelle tandis que celle des prêts personnels s'est révélée dynamique. Sur le marché du Professionnel, la conquête est stable par rapport à l'année précédente, tout en étant de qualité. En ce qui concerne les crédits, la Banque a poursuivi l'accompagnement de ses clients dans leurs projets avec des productions de crédits d'investissements en hausse de 12.1% et de 12.5% en ce qui concerne le crédit bail. Quant au marché de l'entreprise, la conquête ressort à un niveau record conjuguée à un net développement des crédits d'exploitation.

## Marché des Particuliers

FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS



La dynamique constatée sur la conquête rejaille sur le fonds de commerce qui progresse de 4.5%.

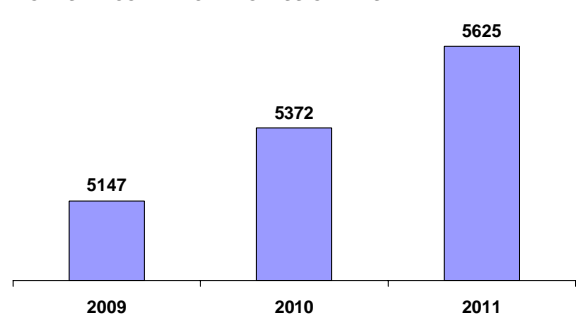
Le nombre de clients équipés de 3 produits et plus atteint 61.4%, et celui des patrimoniaux équipés de 6 produits et plus 45.6%.

## Marché des Professionnels

La qualité de la conquête transparait dans le fonds de commerce en hausse de 4.7%. Le taux de nouveaux professionnels dont l'ancienneté est supérieure à un an reste très satisfaisant à 57.4% contre 58.8% en 2010.

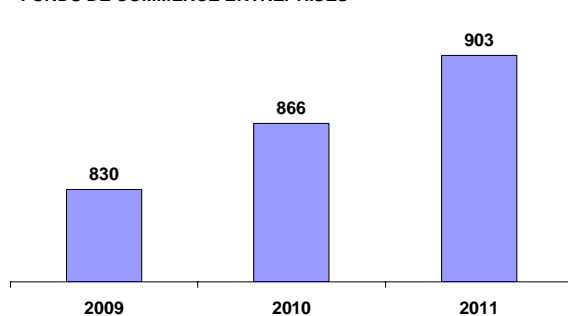
La part de clientèle active équipée de 4 produits ou plus s'améliore sensiblement à 35.9% (+2.8 Pts).

FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS



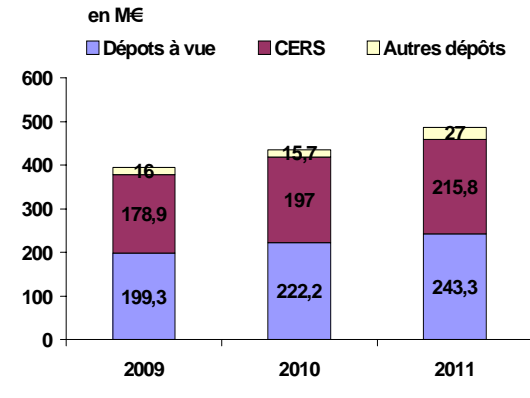
## Marché des Entreprises

FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES



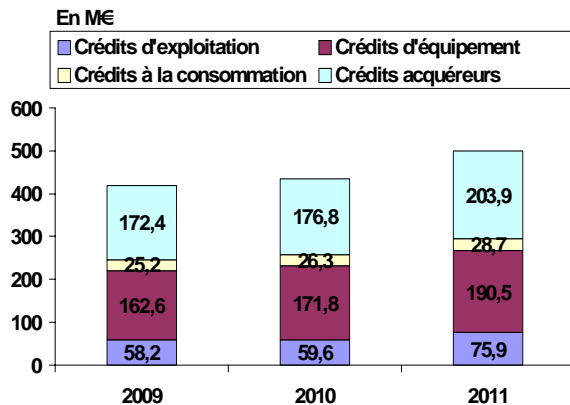
Soutenu par le haut niveau de conquête le nombre de sociétés actives augmente de 4.3%. Par ailleurs, le renforcement de l'offre de la banque sur les opérations de commerce extérieur a déclenché une hausse significative du nombre de clients utilisant ce service (+16.8%). la Banque enregistre également une hausse sensible des mouvements débiteurs confiés (+12.7%).

## Les dépôts



L'augmentation des dépôts est pour la seconde année importante avec +11.8% (+10.3% en 2010). Les encours de l'année s'affichent à 486.1 M€. Les dépôts à vue progressent de 9.5% soutenus par l'évolution des dépôts du marché des entreprises (+13.0%). L'ensemble des CERS est en hausse de 9.6% grâce aux comptes sur livrets. En ce qui concerne les autres dépôts, un net accroissement des comptes à terme booste ce poste.

## Les crédits



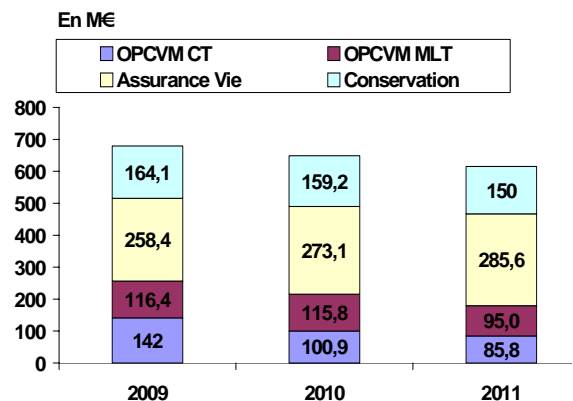
Malgré la conjoncture, la production de crédits a été soutenue. L'ensemble des concours est en hausse de 15.2% pour s'établir à 500.0 M€. Portés par les crédits d'exploitation, les concours accordés aux entreprises et assimilés sont en hausse de 15.1%. Les encours de crédit bail mobilier (46.2 M€) gérés par STARLEASE s'améliorent de 5.2%.

La forte distribution de crédits immobiliers permet aux encours destinés aux particuliers d'augmenter de 14.5%.

## Conservation et produits d'assurance

Le CAC 40 ressort à 3159.81 pts contre 3804.78 pts au 31.12.2010, en repli de 17.0%. Les difficultés affichées de la zone Euro sur le traitement des dettes souveraines ont détourné la clientèle des produits collectifs (OPCVM, Assurance-vie). Dans ce cadre, la conservation globale régresse de 5.0% sur 2010 à 616.4 M€.

Les soubresauts de la crise ont durement marqués les encours d'OPCVM. Ceux inhérents aux OPCVM Court Terme reculent de 14.9% et les Moyen Long Terme de 18.0%. L'assurance-vie, moins impactée, s'affiche en hausse 4.6%.



## Ressources Humaines

A fin décembre, l'effectif bancaire est de 165.1 personnes contre 164.0 à la fin de l'exercice précédent.

La Banque a intégré 18 nouveaux collaborateurs, essentiellement à vocation commerciale, dont 10 CDD. Ceux-ci ont été effectués afin de pallier à des absences de longue durée.

Les actions de formation représentent un contingent de près de 5750 heures. Outre les formations métiers, elles ont eu pour but la formation des Directeurs d'Agences au management ainsi que l'approche du marché des professions libérales.

## Investissements

Le montant des investissements 2011 s'élève à 0.9 M€ Ceux-ci concernent principalement la fin des travaux de rénovation de l'agence d'Aubière, et la création de l'agence Centre Allier Entreprises.

## Évolutions financières

Comme en 2010, les résultats au 31 décembre 2011 sont établis selon les normes comptables françaises. L'exercice n'enregistre aucun changement de méthodes comptables.

En M€	12/10	12/11	Variation
<b>Marges</b>	<b>17,7</b>	<b>20,5</b>	<b>15,9%</b>
<b>Commissions nettes</b>	<b>15,9</b>	<b>16,2</b>	<b>1,9%</b>
<b>dont commission de services</b>	<b>11,6</b>	<b>12,3</b>	<b>6,3%</b>
<b>dont commissions financières</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>	<b>-9,9%</b>
<b>PNB</b>	<b>33,7</b>	<b>36,8</b>	<b>9,3%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-20,3</b>	<b>-22,8</b>	<b>12,6%</b>
<b>RBE</b>	<b>13,4</b>	<b>14,0</b>	<b>4,2%</b>
<b>Coût du risque (y/c reprise FRBG)</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>8,4%</b>
<b>Gains ou pertes / actifs immobilisés</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>
<b>I.S.</b>	<b>-3,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>-0.5%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7,3</b>	<b>7,0</b>	<b>-4,6%</b>

Le PNB de l'exercice 2011 progresse de 9.3% (36.8 M€ contre 33.7 M€). Retraité sur les deux exercices de la variation de la provision PEL/CEL, et d'une plus value sur immeuble constatée en 2011, celui-ci ressort en hausse de 7.4%.

Portée par une bonne progression des volumes, les marges sur concours progressent de 5.3%. Celles sur les dépôts sont en hausse de 16.8%.

Les commissions nettes augmentent de 1.9% malgré des résultats en baisse sur les commissions financières, et plus particulièrement sur les commissions OPCVM.

Les frais généraux sont en augmentation de 12.6% suite à la refacturation via le Groupement de fait à compter du 2<sup>ème</sup> semestre de frais de structure. Par ailleurs, l'année 2010 enregistrait des montants significatifs de dégrèvements fiscaux. Hors ces éléments, la hausse se situe à 3.2%.



Les charges de personnel ressortent en hausse de 4.0%. Compte tenu des frais inhérents aux charges de structure, les provisions pour intéressement et participation terminent en repli à 0.83 M€ contre 0.92 M€ en 2010. Afin de maintenir un niveau identique à celui de l'exercice précédent, le Directoire distribuera sous forme de dividende du travail 0.09 M€, montant provisionné dans les comptes de l'exercice.

Du fait des coûts de structure, les autres charges progressent de 23.5% et de 3.4% hors groupement de fait.

Le RBE s'établit à 14.0 M€ contre 13.4 M€.

Dans un environnement économique perturbé, le coût du risque reste maîtrisé à 3.2 M€ contre 2.9 M€ en 2010. Quant à la provision pour risques sectoriels et contreparties sensibles elle a été dotée de 0.6 M€ et s'établit à 1.2 M€. Enfin, la Banque a procédé à la reprise du Fonds pour risques bancaires généraux constitué en 1990, soit 0.6 M€.

L'ensemble des créances douteuses et contentieuses présentes au bilan est provisionné à hauteur de 52.6% (61.3% en 2010). Les créances contentieuses sont, pour leur part, couvertes à 75.6%.

Le coût du risque calculé sur l'ensemble des concours bilan et hors bilan, hors provision pour risques sectoriels et contreparties sensibles, s'établit à 0.55% pour 0.54% en 2010.

Après constatation de la charge d'impôt, le résultat net après impôts est en repli à 7.00 M€ contre 7.34 M€ en 2010.

Impacté par les charges de structure nouvellement facturées, le coefficient d'exploitation se situe désormais à 62.0% contre 60.2% en 2010.

Le return on equity – ROE – à capitaux normatifs (tier one 6%) calculé sur le résultat hors plus value s'établit à 21.6%.

La BANQUE NUGER satisfait au ratio de liquidité à la date du 31.12.2011 à 102%.

Suite aux modifications apportées à la L.M.E. (Loi de Modernisation Economique), est jointe en annexe à ce rapport une information sur les délais de paiement aux fournisseurs.

---

En 2011, la Banque NUGER a enregistré de bons résultats commerciaux et financiers. Le soutien apporté à la clientèle en 2009 et 2010 n'est pas étranger à cette réussite. Mais celle-ci est également le fruit de l'implication de l'ensemble du personnel, auquel le Directoire adresse ses remerciements.

L'année 2012 sera encore marquée par les problèmes d'endettement des Etats avec toutes les conséquences qui impacteront la Banque NUGER et ses clients. Dans ce contexte, le renforcement de la présence auprès de ces derniers, lié à une efficacité opérationnelle performante, doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés.

## ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

### ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en K€)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais	TOTAL
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	(x)	(xx)	
<b>Montant au 31/12/2011</b>	1.8			11.9	14.1	24.2

(x) Ce montant correspond à un litige datant de 2007, dossier sous contentieux.

(xx) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La direction de la Comptabilité et du Pilotage de la Banque Nuger assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour l'ensemble des entités de la Banque.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation d'un des membres du Directoire ou de la Directrice des Ressources Humaines. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

NEANT

### DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	2008	2009	2010
Dividende total versé	3 742 687,30 €	4 763 420,20	4 763 420,20 €
Dividende par action	12,10 €	15,40	15,40 €

Le Directoire a présenté son rapport sur la situation de la Banque Nuger et son activité au cours de l'année 2011.

Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Dans un contexte marqué par la crise des dettes souveraines des pays de la zone Euro, conjugué à de faibles augmentations de PIB, et une forte volatilité des marchés financiers, la Banque Nuger affiche une croissance notable de son PNB à +7.4% après retraitement de la variation de la provision PEL/CEL et d'une plus value sur cession d'un immeuble hors exploitation en 2011.

La hausse importante des charges de l'exercice est imputable aux frais de structure du Groupe Crédit du Nord désormais facturés à compter du 2<sup>ème</sup> semestre via le groupement de fait et de l'effet de référence des dégrèvements fiscaux obtenus en 2010.

En neutralisant ces éléments, et grâce à la bonne dynamique du PNB qui fait plus que compenser la hausse des frais de gestion, le RBE de la Banque est en progression de + 13.7%.

Malgré l'environnement économique dégradé, le coût du risque, hors provision pour risques sectoriels et reprise du fonds pour risques bancaires généraux, reste contenu à 3.2 M€ contre 2.9 M€ en 2010.

Rappelons que l'exercice 2010 avait constaté des gains sur cession d'actifs immobilisés pour 600 KEUR.

En conséquence le résultat net de l'exercice s'établit à 7.00 M€, en légère régression sur celui de 7.34 M€ enregistré en 2010.

Le Conseil adresse ses remerciements à tous les collaborateurs de la Banque qui ont su atteindre les objectifs commerciaux et financiers fixés. Il salue également leur sens du relationnel qui a permis à la Banque Nuger de maintenir un niveau élevé de satisfaction de ses clients, essentiel à la poursuite de la croissance de ses activités.

Le Conseil tient à remarquer la très bonne dynamique des encours de crédit accordés à la clientèle qui progressent de 15,2 %, démontrant ainsi le niveau d'engagement de la Banque au service du financement de l'économie locale. Il constate également que cette dynamique s'est accompagnée de la croissance significative des ressources collectées auprès de la clientèle, permettant ainsi à la Banque Nuger de conserver son excellent profil en matière de risque structurel de liquidité.

Face à une année 2012 qui devrait à nouveau connaître des soubresauts, le Conseil de Surveillance accorde sa confiance au Directoire pour atteindre ses ambitions.

# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

## Comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2011

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

19, rue Edouard Vaillant  
37000 Tours

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Orléans

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nuger, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note préliminaire de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note préliminaire de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre banque aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Tours et Lyon, le 7 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Groussin

Philippe Duchêne

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2011

## **DELOITTE & ASSOCIES**

19, rue Edouard Vaillant  
37000 Tours

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Orléans

## **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### **1. Avec la société Crédit du Nord, actionnaire de votre société**

##### ***Nature et objet***

Refacturation des frais de structure du Crédit du Nord à ses filiales, dont votre société.

##### ***Modalités***

Fondé sur un principe analogue à celui des dépenses informatiques et bancaires, ces prestations sont facturées à travers un groupement de fait.

Votre conseil de surveillance du 11 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de cette facturation, qui a été mise en place à compter du second semestre 2011 pour un coût de € 1.580.000 au titre de l'exercice 2011.

#### **2. Avec M. Pierre Nuger, actionnaire de votre société**

##### ***Nature et objet***

Cession par votre société d'un appartement à M. Pierre Nuger.

**Modalités**

Votre conseil de surveillance du 11 mai 2011 a autorisé la cession à M. et M<sup>me</sup> Pierre Nuger d'un appartement sis 7, place Michel de l'Hospital à Clermont-Ferrand pour un montant de € 150.000, correspondant à sa valeur à dire d'expert. La vente a été signée le 23 juin 2011.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Tours et Lyon, le 7 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Groussin

Philippe Duchêne

**Comptes Annuels**  
**Bilan**  
**Compte de Résultats**



## BILANS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2011
<b>ACTIF</b>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET CPTES		10 202	10 909
CHEQUES POSTAUX			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4	0	0
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	74 646	66 831
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2	467 875	538 651
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	50 170	60 457
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4	10	37
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	5	3 963	3 963
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	2	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	871	862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7	9 028	8 601
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
AUTRES ACTIFS	8	6 626	6 978
COMPTES DE REGULARISATION	9	5 924	6 046
<b>TOTAL</b>		<b>629 315</b>	<b>703 335</b>

### PASSIF

BANQUES CENTRALES & CPTES CHEQUES POSTAUX		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	2 774	33 542
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	509 310	518 610
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	6	37 394	69 174
AUTRES PASSIFS	8	6 093	5 826
COMPTES DE REGULARISATION	9	10 977	11 475
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	10	2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	3 138	3 463
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	11	610	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	12	59 009	61 243
CAPITAL SOUSCRIT		11 445	11 445
PRIMES D'EMISSION		365	365
RESERVES		37 837	40 437
PROV. REG. ET SUBV. D'INVEST.		0	0
REPORT A NOUVEAU		2 025	1 998
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 337	6 998
<b>TOTAL</b>		<b>629 315</b>	<b>703 335</b>

### HORS BILAN

28

#### ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	36 402	32 038
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	60 069	64 183
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	30
ENGAGEMENTS DIVERS DONNES	13 624	18 524

#### ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	134 159	148 199
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	30

## COMPTES DE RESULTATS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2010	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	13	22 171	24 883
Intérêts et charges assimilés	13	4 415	5 554
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	13	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	13	0	0
Revenus des titres à revenu variable	14	3	7
Commissions (Produits)	15	17 565	17 980
Commissions (Charges)	15	1 615	1 743
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	16	-46	1 108
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	16	-22	125
Autres produits d'exploitation bancaire	17	289	298
Autres charges d'exploitation bancaire	17	279	336
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>33 651</b>	<b>36 768</b>
Charges générales d'exploitation	18 et 19	19 098	21 614
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 157	1 198
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 396</b>	<b>13 956</b>
Coût du Risque	20	- 2 907	- 3 762
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 489</b>	<b>10 194</b>
Gains ou pertes sur actifs Immobilisés.	21	628	- 45
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>11 117</b>	<b>10 149</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	22	- 3 780	- 3 761
Dotations/reprise de FRBG et Provisions réglementées		0	610
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>7 337</b>	<b>6 998</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>		<b>23,72</b>	<b>22,62</b>

## Résultats Financiers de la Société au cours des cinq dernières années - Articles L225-74, L225-76 et L225-91 du Code de Commerce

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>I - SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE</b>					
Capital social	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00
Nombre d'actions émises	309 313	309 313	309 313	309 313	309 313
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	50 490 068,68	51 521 779,56	45 708 768,79	44 922 358,42	44 448 910,43
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	16 361 727,44	13 338 545,73	19 481 672,45	15 735 445,82	15 154 800,09
Impôts sur les bénéfices	4 020 176,47	3 256 628,99	3 794 083,20	3 780 187,48	3 761 393,57
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7 952 824,71	6 222 028,63	10 793 872,34	7 336 984,73	6 998 154,17
Montants des bénéfices distribués	4 794 351,50	3 742 687,30	4 763 420,20	4 763 420,20	4 763 420,20
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	39,90	32,59	50,72	38,65	36,83
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	25,71	20,12	34,90	23,72	22,62
Dividende versé à chaque action	15,50	12,10	15,40	15,40	15,40
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif brut moyen des salariés	165	168	170	170	171
Montant de la masse salariale	5 750 740,84	6 101 748,49	6 098 225,69	6 101 734,33	6 834 635,60
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 183 070,55	2 317 757,81	2 404 190,27	2 466 934,82	2 750 066,37

**ANNEXE AUX DOCUMENTS ANNUELS PUBLIABLES  
AU 31/12/2011**

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement N° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédits en suivant les principes et méthodes comptables généralement admis en France dans la profession bancaire. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement N° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement N° 2005-04 du 3 novembre 2005 du Comité de la Réglementation Comptable.

A ce sujet, il convient de noter les points suivants :

- Les revenus sur titres, inclus dans le produit net bancaire, comprennent l'ensemble des résultats sur titres de transaction, de placement, à savoir revenus, résultats de cession et dotations nettes aux provisions. Les dividendes sur titres de participation, et intérêts sur titres d'investissement sont également inclus dans cette rubrique.
- Les charges de personnel comprennent les salaires, charges sociales, l'intéressement et la participation des salariés, ainsi que les coûts des divers engagements sociaux. Les dotations et reprises de provisions afférentes à ces engagements sont comprises dans cette rubrique.
- Les charges occasionnées par les intérimaires et le personnel ayant un contrat de travail avec une société extérieure à la banque sont incluses dans le poste « Intérimaires et contractants extérieurs » des frais généraux.
- Les résultats de cession d'immobilisations utilisées pour l'activité propre de la banque, ainsi que les résultats sur cession d'immobilisations financières, sont regroupés au sein de la ligne « gains et pertes sur actifs immobilisés ».
- Les opérations à caractère exceptionnel sont strictement définies selon les critères suivants qui doivent être réunis :
  - Montant significatif (supérieur à 2 Millions d'Euros)
  - Nature inhabituelle (par rapport aux activités ordinaires)
  - Survenance exceptionnelle (forte probabilité de ne pas survenir à nouveau dans l'avenir)

### **Gestions des Risques**

- Risque de Liquidité

La Banque NUGER suit le niveau de ses ratios réglementaires et de sa liquidité à court terme, avec la contrainte imposée par l'actionnaire principal d'être suffisamment liquide. Elle remonte chaque mois le ratio de liquidité du mois écoulé et la prévision du mois en cours et du mois m+ 1.

- Risque de Transformation

Avec les supports fournis mensuellement par la cellule ALM du CREDIT du NORD, la Banque NUGER pilote l'évolution de la structure de son bilan afin de déterminer les refinancements nécessaires.

- Risque de Taux et de Marché

Le dispositif est conduit par le Groupe CREDIT du NORD. Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié mensuellement.

L'ensemble de ces opérations est effectué sous couvert de la société consolidante par l'intermédiaire du comité de gestion de bilan présidé par le Président Directeur Général du CREDIT DU NORD.

- Risque de Change

Le risque de change est systématiquement couvert auprès de la société consolidante à l'exception des devises détenues en caisse.

## **Contrôle Interne**

Le Contrôle Interne de la Banque NUGER repose sur un dispositif identique à celui du groupe. Il s'articule autour de trois niveaux interdépendants:

- Un contrôle hiérarchique,
- Un contrôle permanent ou de deuxième niveau,
- L'Inspection Générale du Crédit du Nord qui exerce des contrôles périodiques.

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler) et formaliser les contrôles effectués. Des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle permanent ou de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au Président du Directoire dont ils dépendent et fonctionnellement à l'Inspection Générale du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés avec l'Inspection Générale du Crédit du Nord sous l'angle administratif et avec la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord ou la Direction des Risques de la Banque NUGER en ce qui concerne les engagements.

Un contrôle périodique par l'Inspection Générale du Crédit du Nord qui est fondée à intervenir dans tous les domaines. Elle est directement rattachée au Président Directeur Général du Crédit du Nord.

Ce dispositif est intégré au contrôle interne de l'actionnaire principal du Crédit du Nord.

Le responsable du contrôle interne, par ailleurs déontologue, responsable de la surveillance du risque de blanchiment et contrôleur des services d'investissements rédige annuellement son rapport sur les conditions dans lesquelles il exerce son contrôle, conformément à l'article 42 du règlement 97-02 du CRBF. De même, la direction des Risques rédige chaque année celui relatif à la surveillance des risques au titre de l'article 43 dudit règlement.

Ces rapports ont confirmé le niveau toujours satisfaisant de la qualité des risques commerciaux et la bonne tenue administrative et comptable de nos entités.

Ce dispositif est intégré au contrôle interne de notre actionnaire principal, le Crédit du Nord.

## **Adéquation des fonds propres et ratio de solvabilité**

Conformément à la réglementation bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée au niveau de la Société Générale, actionnaire à 100% du Crédit du Nord.

## **Normes IAS/IFRS**

La Banque NUGER est soumise à la présentation de comptes sous la forme IAS/IFRS vis à vis de son actionnaire principal, le Crédit du Nord.

## **Créances sur les établissements de crédits et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédits et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- pour les établissements de crédits : créances à vue (Comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme.
- pour la clientèle : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes envers les établissements de crédits et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- pour les établissements de crédits : dettes à vue et dettes à terme.
- pour la clientèle : dépôts à vue, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charge d'intérêts au compte de résultat.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel**

Conformément au règlement N° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, les crédits des débiteurs concernés ne sont plus classés en « créances saines », mais en « créances douteuses », s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales) ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en coût du risque.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun retour en encours sain n'est prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours « douteux compromis ». Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Au sein de la classe des encours sains, il a été créé une subdivision appelée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Par ailleurs, figurent au passif du bilan en « Provisions », les provisions constituées notamment au titre d'engagement hors bilan, et les provisions pour risques sectoriels de crédits. Ces dernières couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'évènements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert, pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

### **Titres et provisions sur titres**

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliqués, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptables sont les suivantes :

#### **a) titres de transaction**

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. A la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le la cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.



Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

#### b) titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits en titre de transaction, d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé selon la méthode actuarielle.

Les titres sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

#### c) titres d'investissement

Ce sont des titres acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et financés par des ressources permanentes affectées. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé selon la méthode actuarielle.

Les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### d) titres de participation et filiales

Les titres de participation et filiales sont les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 à 50% pour les participations, plus de 50% pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition exclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la valeur de l'actif net. Les moins-values latentes dont l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### e) titres de l'activité de portefeuille

Ce sont les investissements réalisés avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence aux cours de bourse sur une période suffisamment longue et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### f) autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des titres détenus à long terme, les investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Lors de l'arrêté comptable, la valeur des titres est estimée sur la base de la valeur d'usage déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

La Banque NUGER n'a effectué aucun transfert de titres d'une catégorie à l'autre au cours de l'exercice.

#### Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

#### Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

#### Immobilisations et amortissements

La Banque NUGER applique le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité (définie lors de la réévaluation légale intervenue en 1978), et celle acquises après cette date, le sont à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation, principalement selon le mode linéaire. Les terrains ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis en totalité sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les droits au bail figurant à l'actif sont amortis pour leur intégralité dès leur acquisition jusqu'à la clôture de l'exercice 2004. A compter de l'exercice 2005, ces éléments ne sont plus amortis et font l'objet d'évaluation de marché.

Les logiciels informatiques acquis à l'extérieur de la banque sont immobilisés et amortis selon la durée figurant dans les tableaux ci-dessous.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité, le poids des composants et

les durées d'amortissement ayant été définis en relation avec un cabinet externe indépendant et en conformité avec la position de place de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque NUGER a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations		
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

### **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque NUGER des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque NUGER font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### **Résultats sur instruments financiers**

Sont concernés les opérations d'échange de taux (swaps), les F.R.A., caps, floors, collars et les options de taux.

Ces contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Les contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisés dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux.

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

- b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risques de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »).

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même des gains et pertes latents.

- c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macro-couverture »).

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

- d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

## **Autres instruments financiers à terme**

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêt de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vis résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

## **Résultats sur opérations de change**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêt. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêt avec impact des variations de juste valeur en résultat.

## **Garanties données et reçues**

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, état, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements font l'objet de provisions.

## **Engagements sociaux**

La Banque NUGER a choisi de suivre la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette recommandation définit trois catégories d'avantages :

### **Les avantages postérieurs à l'emploi**

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité avant le 31 décembre 1993).

Ces engagements sont évalués, pour la Banque NUGER, par un actuaire indépendant, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, la Banque NUGER comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultats que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite "du corridor"). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

#### Les autres avantages à long terme

Le personnel peut bénéficier d'un compte épargne temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne temps, l'évaluation s'effectue sur la base des données au 31 décembre de l'exercice en cours.

## Intérêts et Commissions Bancaires

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Celles acquises, rémunérant des services continus, sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie. Les commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif dudit instrument.

Les frais occasionnés par les augmentations de capital sont enregistrés en compte de résultat en totalité sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## Impôts et taxes

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilisée en déduction du résultat imposable en application de l'avis 2006-05 du CNC.

Des impôts différés sont calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

## Changements de méthode comptable relatif à l'exercice 2010

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

### NOTE 1 - Opérations avec les établissements de crédit (En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>66831</b>	<b>74646</b>	<b>-7815</b>	<b>-10,47%</b>
Comptes à vue	45413	53671	-8258	-15,39%
Intérêts à recevoir	6	9	-3	-33,33%
Comptes et prêts à terme	17000	17000	0	0,00%
Intérêts à recevoir	0	0	0	
Valeurs non imputées	4412	3966	446	11,25%
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>33542</b>	<b>2774</b>	<b>30768</b>	<b>1109,16%</b>
Comptes à vue	2344	798	1546	193,73%
Intérêts à payer	3	0	3	
Comptes et emprunts à terme	30000	0	30000	
Intérêts à payer	0	0	0	
Autres sommes dues	1195	1976	-781	-39,52%

ECHEANCES	< de 3	3 mois à 1	1 an à 5	> à 5 ans	TOTAL
	mois	an	ans		
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	45413				45413
Intérêts à recevoir	6				6
Comptes et prêts à terme		17000			17000
Intérêts à recevoir					0
Valeurs non imputées	4412				4412
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	2344				2344
Intérêts à payer	3				3
Comptes et emprunts à terme		30000			30000
Intérêts à payer	0				0
Autres sommes dues	1195				1195

**NOTE 2 - Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Créances Commerciales Non Eligibles au refinancement de la BCE	27739	19221	8518	44,32%
Créances Commerciales Eligibles au refinancement de la BCE	6423	3398	3025	89,02%
Intérêts à recevoir	115	83	32	38,55%
<b>Total des créances commerciales</b>	<b>34277</b>	<b>22702</b>	<b>11575</b>	<b>50,99%</b>
Autres concours Non Eligibles au refinancement de la BCE	394922	349107	45815	13,12%
Autres concours Eligibles au refinancement de la BCE	56167	43758	12409	28,36%
Valeurs non imputées	1763	2743	-980	-35,73%
Intérêts à recevoir	726	761	-35	-4,60%
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>453578</b>	<b>396369</b>	<b>57209</b>	<b>14,43%</b>
Comptes ordinaires débiteurs	32105	36748	-4643	-12,63%
Intérêts à recevoir	784	635	149	23,46%
<b>Total des comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>32889</b>	<b>37383</b>	<b>-4494</b>	<b>-12,02%</b>
<b>Sous total des créances saines</b>	<b>520744</b>	<b>456454</b>	<b>64290</b>	<b>14,08%</b>
Créances douteuses compromises (Brut)	21639	18258	3381	18,52%
Créances douteuses compromises (Provisions)	16340	14071	2269	16,13%
Créances douteuses (Brut)	16161	11235	4926	43,85%
Créances douteuses (Provisions)	3553	4001	-448	-11,20%
<b>Sous total des créances douteuses</b>	<b>17907</b>	<b>11421</b>	<b>6486</b>	<b>56,79%</b>
<b>Total des créances sur la clientèle</b>	<b>538651</b>	<b>467875</b>	<b>70776</b>	<b>15,13%</b>

Taux de provisionnement des créances douteuses

- dont créances compromises	75,51%	77,07%
- dont autres créances	21,99%	35,61%

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>ECHEANCES</b>					
Créances commerciales	34158	119			34277
Autres concours à la clientèle	32851	51443	197205	172079	453578

	2011	2010	Variation	%
<b>Encours global des créances douteuses</b>				
Encours douteux brut	37800	29493	8307	28,17%
Provisions	19893	18072	1821	10,08%
Encours douteux net	17907	11421	6486	56,79%
Taux de provisionnement des encours douteux	52,63%	61,28%		

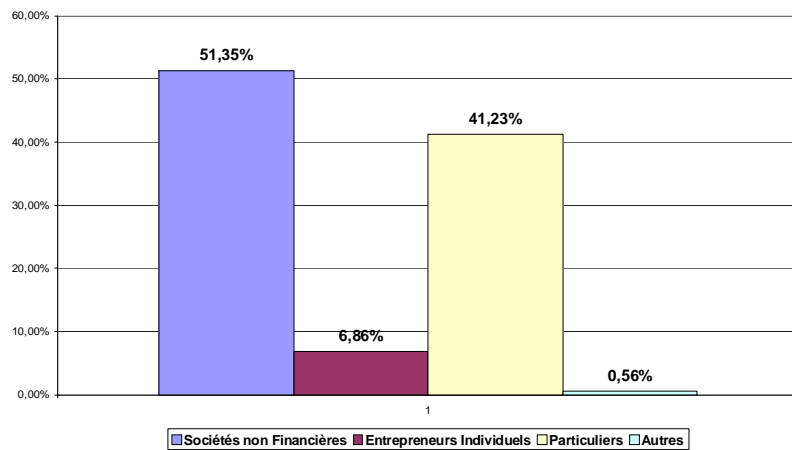
(En milliers d'Euros)	31/12/2010	Dotation	ou Utilisation	31/12/2011
<b>Mouvements sur provisions</b>	<b>18072</b>	<b>7491</b>	<b>5670</b>	<b>19893</b>
Provisions sur la clientèle douteuses ou compromises	18072	7491	5670	19893

**Analyse des concours à la clientèle**

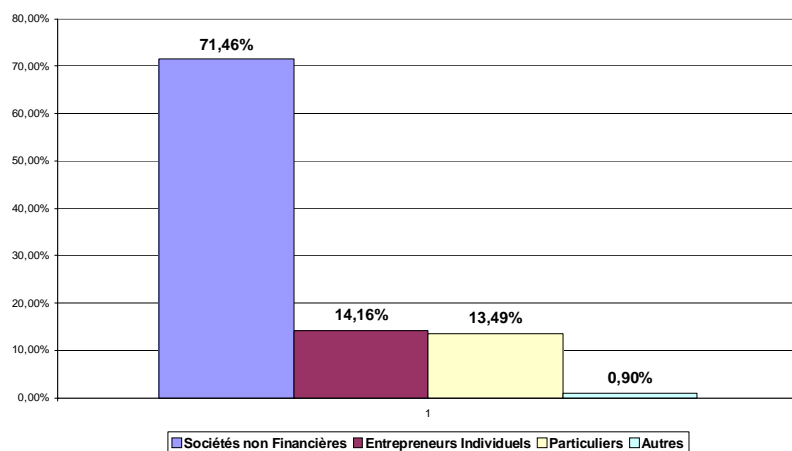
La part des concours à la clientèle accordée à des clients résidents en France est de 99.79% de l'ensemble des concours accordés à la clientèle.



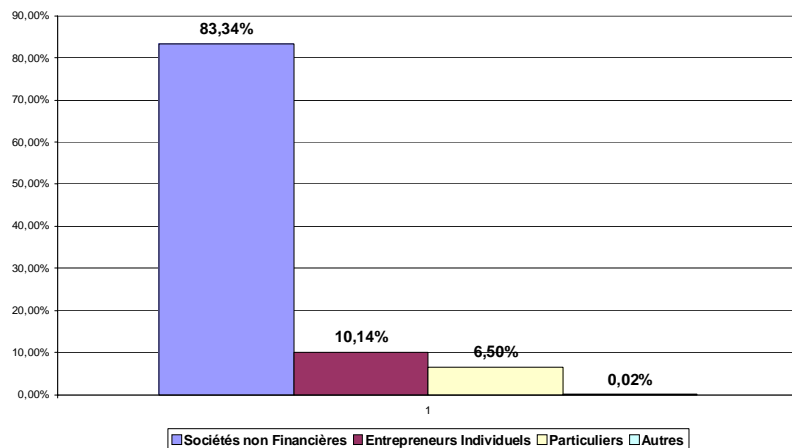
Tous crédits par type de clientèle



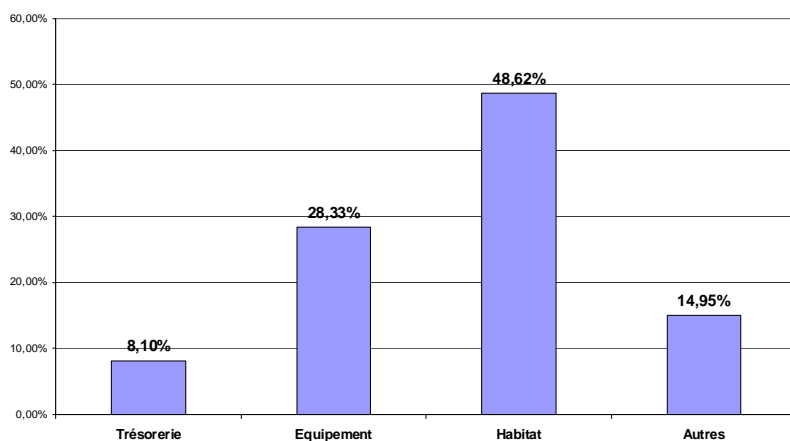
Comptes Ordinaires Débiteurs



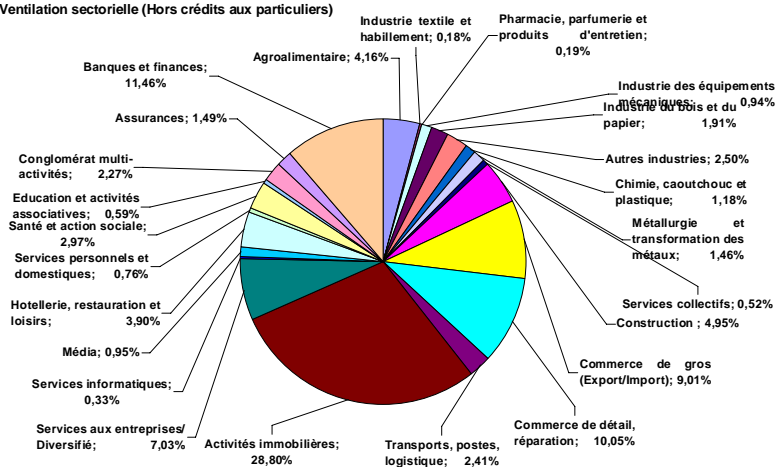
Créances Douteuses Nettes



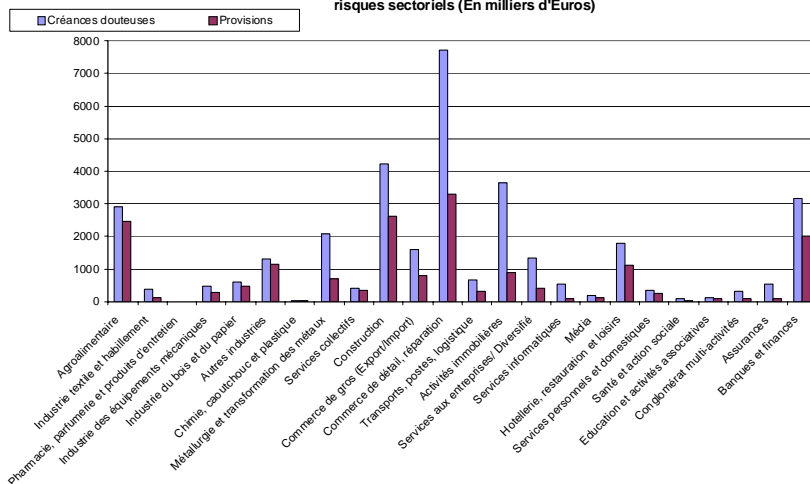
### Nature des Crédits



### Ventilation sectorielle (Hors crédits aux particuliers)



### Ventilation sectorielle des créances douteuses et provisions afférentes y compris provisions pour risques sectoriels (En milliers d'Euros)



**NOTE 3 - Comptes créditeurs de la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	53934	54971	-1037	-1,89%
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	166247	154626	11621	7,52%
Comptes à vue et au jour le jour	256460	272124	-15664	-5,76%
Comptes à terme	34872	21097	13775	65,29%
Dépôts de garantie	56	52	4	7,69%
Autres sommes dues	4326	4660	-334	-7,17%
Intérêts à payer	2715	1780	935	52,53%
<b>Total</b>	<b>518610</b>	<b>509310</b>	<b>9300</b>	<b>1,83%</b>

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	41072	322	8175	4365	53934
Comptes à terme	6858	8098	19916		34872

**Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	7192	24297	-17105	-70,40%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	18333	14888	3445	23,14%
Ancienneté de plus de 10 ans	22707	9032	13675	151,41%
Sous total	48232	48216	16	0,03%
Comptes d'épargne logement	11051	11101	-50	-0,45%
<b>Total</b>	<b>59283</b>	<b>59317</b>	<b>-34</b>	<b>-0,06%</b>

**Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Ancienneté de moins de 4 ans	1318	1012	306	30,24%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	588	476	112	23,53%
Ancienneté de plus de 10 ans	114	141	-27	-19,15%
<b>Total</b>	<b>2020</b>	<b>1629</b>	<b>391</b>	<b>24,00%</b>

**Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0	0	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	226	110	116	105,45%
Ancienneté de plus de 10 ans	414	410	4	0,98%
Sous total	640	520	120	23,08%
Comptes d'épargne logement	0	0	0	
Prêts tirés	70	60	10	16,67%
<b>Total</b>	<b>710</b>	<b>580</b>	<b>130</b>	<b>22,41%</b>

En ce qui concerne les modalités de détermination des provisions, les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue durée (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients. Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque NUGER des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt. Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

**NOTE 4 - Portefeuille Titres**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Titres de transaction	0	0	0	
Titres de placement	60000	50010	9990	19,98%
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Titres d'investissement	0	0	0	
Intérêts à recevoir	457	170	287	168,82%
<b>Total</b>	<b>60457</b>	<b>50180</b>	<b>10277</b>	<b>20,48%</b>

**ECHEANCES**

&lt; de 3 mois    3 mois à 1 an    1 an à 5 ans    &gt; à 5 ans    TOTAL

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Titres de transaction					0
Titres de placement				60000	60000
Titres de l'activité de portefeuille				0	0
Titres d'investissement					0

**VALEUR DE REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE**

(En milliers d'Euros)

	Valeur Brute au bilan	Valeur de Remboursemen t	Décote/surcote restant à amortir
Titres de placement	60000	60000	0
Titres d'investissement	0	0	0

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)

	2011			2010		
	Cotés	Non Cotés	Int. Courus	Cotés	Non Cotés	Int. Courus
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe		60000	457		50010	170
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
<b>Sous-total</b>		60000	457		50010	170
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
<b>Sous-total</b>	0		0	0		0
<b>Total</b>	0	60000	457	0	50010	170

**Mouvements sur portefeuille**

(En milliers d'Euros)

	31/12/2010	Achat	Cession	Rembours.	Virt Comptable	31/12/2011
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe	50010	30447		20000		60457
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions	0					0
<b>Sous-total</b>	50010	30447	0	20000	0	60457
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0					0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	50010	30447	0	20000	0	60457

Plus value latente sur titres de placement	0	0
Plus value latente sur titres d'investissement	0	0

**NOTE 5 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Titres de participation</b>				
Montant brut	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Montant brut	3961	3961	0	0,00%
Créances rattachées	2	2	0	0,00%
Provisions		0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>3963</b>	<b>3963</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	Achat ou Dotation	Cession ou Reprise	Rembours.	31/12/2011
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Montant brut	3961			0	3961
Provisions	0	0		0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3961</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3961</b>

**NOTE 6 - Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'Euros)	2011	2010	Variation	%
Bons de caisse et d'épargne	146	191	-45	-23,56%
Titres de créances négociables	68650	37000	31650	85,54%
Intérêts à payer	356	203	153	75,37%
<b>Total</b>	<b>69152</b>	<b>37394</b>	<b>31758</b>	<b>84,93%</b>

**ECHEANCES**

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Bons de caisse et d'épargne	146				146
Titres de créances négociables	31500	150		37000	68650

**NOTE 7 - Immobilisations**  
(En milliers d'Euros)

	2011		2010	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	14
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	393
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2274</b>	<b>1413</b>	<b>861</b>	856
dont fonds commercial et droit au bail	2164	1326	838	838
dont logiciels	110	87	23	18
<b>Terrains et constructions</b>	<b>6287</b>	<b>1296</b>	<b>4991</b>	4964
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1420</b>	<b>1204</b>	<b>216</b>	222
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>8962</b>	<b>5621</b>	<b>3341</b>	3450
<b>Total</b>	<b>18997</b>	<b>9534</b>	<b>9463</b>	9899

<b>VALEUR BRUTE COMPTABLE</b>	Montant au 31/12/2010	Entrées	Sorties	Autres	
				mouvements	Montant au 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>14</b>			<b>-14</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>392</b>	<b>54</b>		<b>-392</b>	<b>54</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2277</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>2275</b>
dont fonds commercial et droit au bail	2164				2164
dont logiciels	112	6	22	14	110
<b>Terrains et constructions</b>	<b>5963</b>	<b>251</b>	<b>58</b>	<b>302</b>	<b>6458</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1359</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>58</b>	<b>1420</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>8828</b>	<b>475</b>	<b>545</b>	<b>32</b>	<b>8790</b>
<b>Total</b>	<b>18833</b>	<b>858</b>	<b>694</b>	<b>0</b>	<b>18997</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	Montant au 31/12/2010	Entrées	Sorties	Autres	
				mouvements	Montant au 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1421</b>	<b>14</b>	<b>22</b>		<b>1413</b>
dont fonds commercial et droit au bail	1326				1326
dont logiciels	95	14	22		87
<b>Terrains et constructions</b>	<b>1002</b>	<b>338</b>	<b>56</b>	<b>-12</b>	<b>1296</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1136</b>	<b>119</b>	<b>62</b>	<b>-11</b>	<b>1204</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5376</b>	<b>751</b>	<b>482</b>	<b>23</b>	<b>5622</b>
<b>Total</b>	<b>8935</b>	<b>1222</b>	<b>622</b>	<b>0</b>	<b>9535</b>

**NOTE 8 - Autres actifs et autres passifs**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Autres actifs</b>	<b>6978</b>	<b>6626</b>	<b>352</b>	<b>5,31%</b>
Instruments conditionnels	299	388	-89	-22,94%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs Divers	6615	6166	449	7,28%
Comptes de stocks et emplois divers	64	72	-8	-11,11%
<b>Autres passifs</b>	<b>5828</b>	<b>6103</b>	<b>-275</b>	<b>-4,51%</b>
Instruments conditionnels	132	154	-22	-14,29%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2	10	-8	-80,00%
Créditeurs divers	5694	5939	-245	-4,13%

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
	<b>Autres actifs</b>				
Instruments conditionnels	299				299
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Débiteurs Divers	405	4210	715	1285	6615
Comptes de stocks et emplois divers	64				64
<b>Autres passifs</b>					
Instruments conditionnels	132				132
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2				2
Créditeurs divers	954	4740			5694

**NOTE 9 - Comptes de régularisation**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>6046</b>	<b>5924</b>	<b>122</b>	<b>2,06%</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	17	14	3	21,43%
Reévaluation change à terme	66	274	-208	-75,91%
Pertes à étaler	24	32	-8	-25,00%
Autres charges à répartir	0	0	0	
Charges constatées d'avance	224	208	16	7,69%
Ajustement swaps	1966	1896	70	3,69%
Produits à recevoir	1858	1742	116	6,66%
Impôts différés	1819	1728	91	5,27%
Comptes de régularisation divers	72	30	42	140,00%
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>11475</b>	<b>10977</b>	<b>498</b>	<b>4,54%</b>
Valeurs à régler	125	24	101	420,83%
Reévaluation change à terme	65	265	-200	-75,47%
Produits constatés d'avance	2064	2369	-305	-12,87%
Charges à payer	3039	2619	420	16,04%
Ajustement swaps	6038	5604	434	7,74%
Impôts différés	131	56	75	133,93%
Comptes de régularisation divers	13	40	-27	-67,50%

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	<b>TOTAL</b>
<b>Comptes de régularisation actifs</b>					
Valeurs reçues à l'encaissement	17				17
Reévaluation change à terme	66				66
Pertes à étaler	24				24
Autres charges à répartir					0
Charges constatées d'avance	224				224
Ajustement swaps	1676	290			1966
Produits à recevoir	1858				1858
Impôts différés	390	95		1334	1819
Comptes de régularisation divers	72				72
<b>Comptes de régularisation passifs</b>					
Valeurs à régler	125				125
Reévaluation change à terme	65				65
Produits constatés d'avance	1464	600			2064
Charges à payer	1864	900	275		3039
Ajustement swaps	399	5639			6038
Impôts différés			131		131
Comptes de régularisation divers	13				13

**NOTE 10- Provisions pour risques et charges**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Provisions pour indemnités de fin de carrière	196	147	49	33,33%
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	111	116	-5	-4,31%
Provisions pour PEL/CEL	580	710	-130	-18,31%
Provisions pour compte épargne temps	245	224	21	9,38%
Provisions pour risques sur engagements par signature	1004	1177	-173	-14,70%
Provisions pour risques de crédits	1200	650	550	84,62%
Provisions pour intérêts douteux	100	98	2	2,04%
Provisions pour litiges clientèle	12	12	0	0,00%
Autres provisions non charge du risque	15	4	11	275,00%
<b>TOTAL</b>	<b>3463</b>	<b>3138</b>	<b>325</b>	<b>10,36%</b>

(En milliers d'Euros)

	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
<b>Mouvements sur provisions</b>	<b>3138</b>	<b>1272</b>	<b>947</b>	<b>3463</b>
Provisions pour indemnité de fin de carrière	147	49		196
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	116	5	10	111
Provisions pour PEL/CEL	710		130	580
Provisions sur engagement par signature d'ordre de la clientèle	1177	587	760	1004
Provisions pour litige clientèle	12			12
Provisions sur intérêts douteux	98	2		100
Provisions pour risques de crédits	650	550		1200
Autres provisions non charge du risque	4	15	4	15
Provisions pour compte épargne-temps	224	64	43	245

**NOTE 11- Fonds pour risques bancaires généraux**

Faisant application du règlement 90.02 du Comité de la Réglementation Bancaire, la banque a constitué au 31 décembre 1990, un fonds pour risques bancaires généraux dans lequel a été transférée la provision pour éventualités diverses de 610 K€ antérieurement constituée. L'intégralité de ce fonds a été reprise sur l'exercice 2011, ce montant figure dans le coût du risque.

**NOTE 12- Capitaux propres**

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserve légale	Autres réserves et primes d'émission	Report à nouveau	Total
<b>Encours au 31 décembre 2010</b>	11445	1288	36914	2025	51672
Résultat 2010				7337	
Affectation résultat 2010			2600	-7364	
Résultat 2011				6998	
<b>Encours au 31 décembre 2011</b>	11445	1288	39514	8996	61243

Dans le cadre des dispositions légales, la banque a procédé en 1978 à la réévaluation des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976. La contrepartie de la réévaluation a été portée au passif du bilan en "écart de réévaluation" dont une partie a été ultérieurement incorporée au capital.

## Liste des actionnaires :

Le capital social de la Société Anonyme « BANQUE NUGER », est divisé en 309 313 actions entièrement libérées de 37 Euros chacune. La répartition entre les actionnaires se présente de la manière suivante :

Monsieur Pierre NUGER	0.35%
Mademoiselle France NUGER	14.55%
Monsieur Nicolas NUGER	20.40%
CREDIT DU NORD	63.18%
BANQUE RHONE ALPES	1.51%
Divers	0.01%

## Identité de la société consolidante :

Les comptes annuels de la Banque sont consolidés par intégration globale chez le CREDIT DU NORD SA, dont le siège social est situé 28 place Rihour 59000 LILLE et le siège central 59 boulevard Haussmann 75008 PARIS.



**NOTE 13- Intérêts et résultats assimilés**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Intérêts et produits assimilés sur :</b>	<b>24883</b>	<b>22171</b>	<b>2712</b>	<b>12,23%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	795	767	28	3,65%
Opérations avec la clientèle	23316	21199	2117	9,99%
Obligations et autres titres à revenu fixe	772	205	567	276,59%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	
<b>Intérêts et charges assimilés sur :</b>	<b>5554</b>	<b>4415</b>	<b>1139</b>	<b>25,80%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	79	31	48	154,84%
Opérations avec la clientèle	4855	4095	760	18,56%
Dettes représentées par un titre	620	289	331	114,53%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et charges assimilés	0	0	0	

**NOTE 14- Revenus des titres à revenu variable**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Titres de placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dividendes d'actions	0	0	0	
Autres produits sur titres à revenu variable	0	0	0	
<b>Titres de participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>133,33%</b>

**NOTE 15- Commissions**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>17980</b>	<b>17565</b>	<b>415</b>	<b>2,36%</b>
Commissions sur opérations bancaires	15032	14192	840	5,92%
Commission sur opérations financières	2771	3221	-450	-13,97%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	177	152	25	16,45%
<b>Charges</b>	<b>1743</b>	<b>1615</b>	<b>128</b>	<b>7,93%</b>
Commissions sur opérations bancaires	1665	1538	127	8,26%
Commission sur opérations financières	78	77	1	1,30%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	0	0	0	

**NOTE 16- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
	<b>1108</b>	<b>-46</b>	<b>1154</b>	<b>ns</b>
Opérations de change	85	73	12	16,44%
Instruments de taux d'intérêt	1023	-119	1142	-959,66%
	<b>125</b>	<b>-22</b>	<b>147</b>	<b>ns</b>
Amortissements Immobilisations Hors Exploitation	-24	-23	-1	4,35%
Plus value sur cession d'Immobilisations Hors Exploitation	149	0	149	ns
Reprise de provisions sur portefeuille titres	0	1	-1	-100,00%

**NOTE 17- Autres résultats d'exploitation bancaire**  
(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>298</b>	<b>289</b>	<b>9</b>	<b>3,11%</b>
Loyers perçus	28	30	-2	-6,67%
Autres produits d'exploitation bancaire	270	259	11	4,25%
<b>Charges</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>57</b>	<b>20,43%</b>
Cotisations Fonds de garantie des dépôts	63	29	34	117,24%
Autres charges d'exploitation bancaire	273	250	23	9,20%

**NOTE 18- Frais de personnel**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Salaires et traitements	6328	6086	242	3,98%
Charges de retraite	1013	841	172	20,45%
Autres charges sociales et fiscales	2378	2356	22	0,93%
Participation, intéressement et abondement	832	917	-85	-9,27%
Provisions sur charges de personnel	675	529	146	27,60%
<b>Total</b>	<b>11226</b>	<b>10729</b>	<b>497</b>	<b>4,63%</b>
Effectif inscrit au 31 décembre	170	172		
Effectif moyen net présent	166	160		
dont cadres	77	69		
dont techniciens	94	91		

Le montant global des rémunérations brutes allouées à l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 510 k€ contre 456 k€ au 31 décembre 2010. Le montant global des avances et crédits accordés aux personnes désignées ci-dessus s'élève à 57 K€ contre 20 K€ en 2010.

En ce qui concerne le droit individuel à la formation, le nombre d'heures cumulées à ce jour ouvrant droit à formation s'élève à la fin de l'exercice à 17 745 Heures. Un total de 12 heures a été utilisé par les collaborateurs de la Banque au cours de l'exercice.

**Note 19 - Autres Charges**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Impôts et taxes	645	425	220	51,76%
Loyers et charges locatives	803	890	-87	-9,78%
Services extérieurs et divers	8423	6306	2117	33,57%
Intérimaires et contractants extérieurs	155	249	-94	-37,75%
Dépenses de télécommunication	81	141	-60	-42,55%
Transports et déplacements	347	358	-11	-3,07%
<b>Total</b>	<b>10454</b>	<b>8369</b>	<b>2085</b>	<b>24,91%</b>

**NOTE 20- Coût du risque**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Dotations aux provisions	10017	7776	2241	28,82%
Pertes non couvertes par des provisions	193	99	94	94,95%
Reprises de provisions	7040	4947	2093	42,31%
Récupérations sur créances amorties	18	21	-3	-14,29%
<b>Total</b>	<b>3152</b>	<b>2907</b>	<b>245</b>	<b>8,43%</b>

**NOTE 21- Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Plus value sur cessions d'immobilisations	13	1064	-1051	-98,78%
Moins value sur cessions d'immobilisations	57	512	-455	-88,87%
Plus value sur cessions titres de participations	0	76	-76	-100,00%
Dotation aux provisions pour dépréciation titres de participations	1	0	1	
Reprises de provisions pour dépréciation titres de participations	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>-45</b>	<b>628</b>	<b>-673</b>	<b>NS</b>

**NOTE 22- Impôts sur les bénéfices**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Impôt courant	3777	3992	-215	-5,39%
Impôt différé	-16	-212	196	-92,45%
<b>Total</b>	<b>3761</b>	<b>3780</b>	<b>-19</b>	<b>-0,50%</b>

**Impôts sur les bénéfices - Différences fiscales**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Différences temporaires	238	-42	280	-666,67%
Différences permanentes	18	509	-491	NS
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>467</b>	<b>-211</b>	<b>-45,18%</b>

**Base des impôts différés**

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
Provisions bancaires	3504	3490	14	0,40%
Provisions pour congés payés	550	517	33	6,38%
Participation des salariés	432	520	-88	-16,92%
Provisions pour passifs sociaux	196	147	49	33,33%
Autres	219	182	37	20,33%
<b>Total</b>	<b>4901</b>	<b>4856</b>	<b>45</b>	<b>0,93%</b>
Impôts différés	1688	1672	16	0,96%

La charge figurant au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice. Elle tient compte des éléments positif ou négatif de fiscalité différée.

L'impôt au taux commun de 33,33% s'applique au résultat comptable avant impôt corrigé des différences temporaires et permanentes existantes du fait de divergences entre les doctrines comptables et fiscales. A ce taux sont ajoutées les différentes taxes en vigueur.

**NOTE 23 - Produits et charges exceptionnels et sur exercices antérieurs**

(En milliers d'Euros)

	2011	2011	2010	2010
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Produits et charges exceptionnels</b>	<b>184</b>	<b>24</b>	<b>135</b>	<b>50</b>
Opérations avec les établissements de crédits				
Opérations avec la clientèle	52		44	6
Commissions sur moyens de paiement	33		45	
Commissions sur titres et services financiers	1		3	
Fonds de garantie des dépôts	63		29	
Frais généraux				
Divers	35	24	14	44
<b>Produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs</b>	<b>222</b>	<b>508</b>	<b>193</b>	<b>382</b>
Opérations avec les établissements de crédits		1		3
Opérations avec la clientèle	93	7	93	43
Commissions sur moyens de paiement	25	17	28	12
Commissions sur titres, services financiers et produits d'assurances	3	206	6	98
Dividendes et produits assimilés		3	1	
Frais généraux	96	260	53	222
Divers	5	14	12	4

**NOTE 24 - Instruments financiers à terme**

(En milliers d'Euros)

	2011			2010		
	Spéculation	Micro-couverture	Macro-couverture	Micro-couverture	Macro-couverture	
<b>Instruments financiers à terme</b>	A	B	C	A	B	C
<b>Opérations fermes</b>						
de gré à gré - swaps de taux	2 400	10 999	371 000		10 999	367 600
<b>Opérations conditionnelles</b>						
de gré à gré - options de taux			0			
de gré à gré - floors	4 116			5 614		
de gré à gré - caps	6 766		20 000	5 822		22 000

Les produits et charges sont inscrits en compte de résultat prorata temporis et les pertes et gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats entre deux arrêts comptables ne sont pas comptabilisés.

L'intégralité des opérations sur les instruments financiers est réalisée avec le CREDIT DU NORD, Actionnaire majoritaire de la Banque NUGER.

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'Euros)	2011		
	Instruments financiers à terme	Micro-	Macro-
		Spéculation	couverture
Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié	A	B	C
<b>Opérations fermes</b>			
de gré à gré - swaps de taux	-85	-5 817	13 581
<b>Opérations conditionnelles</b>			
de gré à gré - caps et floors	10		16

#### NOTE 25 : Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

Les immobilisations acquises par la Banque et louées sous forme de crédit-bail ou de L.O.A sont inscrites à ce compte. Les amortissements pratiqués sont dans la mesure du possible effectués de manière dégressive. Conformément aux règlements bancaires, il est tenu une comptabilité financière. Dans le cas de réserve latente négative sur opérations de crédit-bail, une provision est constituée à due concurrence.

(En milliers d'Euros)	2011	2010	Variation	%
Encours Financier	0	0	0	
Encours Comptable	0	0	0	
Réserve latente	0	0	0	
Provision pour réserve latente négative	0	0	0	

#### NOTE 26 : Passifs sociaux

La Banque NUGER a procédé à la constitution de provisions pour passifs sociaux qui englobe les provisions pour retraite, les indemnités de fin de carrière ainsi que les primes spéciales d'ancienneté.

(En milliers d'Euros)	2011	2010	Variation	%
Provision pour retraites	0	0	0	
Provision pour indemnités de fin de carrière	196	147	49	33,33%
Provision pour primes spéciales d'ancienneté	111	116	-5	-4,31%
Provision pour compte épargne temps	245	224	21	9,38%
<b>Total</b>	<b>552</b>	<b>487</b>	<b>65</b>	<b>13,35%</b>

<b>ypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des passifs sociaux</b>	<b>IFC</b>	<b>PSA</b>
Taux de rendement attendu des actifs de financement	6,60%	
Taux d'actualisation	4,30%	4,40%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Duration	8,2	8,7
Durée résiduelle de vie active	17,6	
<b>Sensibilité de la dette actuarielle</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-6,80%	-7,70%
Variation de 1% du taux d'inflation	9,10%	0,00%
<b>Sensibilité du service cost</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-12,70%	-10,00%
Variation de 1% du taux d'inflation	17,00%	0,00%

Du fait de l'externalisation des indemnités pour fin de carrière, nous constatons dans notre hors bilan un engagement vis à vis des salariés de 977 K€ compensé par un engagement reçu de la société, auprès de laquelle a été signé le contrat. Toutefois, vu l'évolution négative des rendements financiers des montants assurés auprès de ladite société, nous avons provisionné le différentiel entre l'engagement effectif au 31 décembre 2011 et la valorisation des actifs.

#### NOTE 27 : Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail en 2011 comme en 2010.

#### Note 28 - Opérations de hors bilan

(En milliers d'Euros)

	2011	2010	Variation	%
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement auprès de la clientèle	31799	36329	-4530	-12,47%
Engagements douteux de financement auprès de la clientèle	239	73	166	227,40%
Engagements de garantie auprès de la clientèle	31793	29910	1883	6,30%
Engagements douteux de garantie auprès de la clientèle	2144	1323	821	62,06%
Engagements de garantie auprès d'établissements de crédit	28057	26749	1308	4,89%
Engagements douteux de garantie auprès d'établissements de crédit	2189	2087	102	4,89%
Engagements sur titres	0	0	0	
<b>Engagements reçus</b>				
Engagements de garantie reçues d'établissements de crédits	128	128	0	0,00%
Engagements de garantie reçues - autres garanties -	148071	134031	14040	10,48%
Engagements sur titres	0	0	0	

#### NOTE 29 - Opérations concernant les entreprises liées

(En milliers d'Euros)

	2011	2010
<b>Bilan - Actif</b>	<b>99327</b>	<b>103204</b>
Créances sur les établissements de crédits	36626	50588
Obligations et autres titres à revenu fixe	60457	50170
Participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Autres actifs	240	313
Comptes de régularisation	2004	2133
<b>Bilan - Passif</b>	<b>104046</b>	<b>44102</b>
Dettes envers les établissements de crédits	30000	0
Dettes représentées par un titre	67350	37173
Autres passifs	59	76
Comptes de régularisation	6637	6853
<b>Résultat - Charges</b>	<b>10498</b>	<b>7100</b>
Intérêts et charges assimilés	673	320
Pertes sur opérations de portefeuille de négociation	4542	3347
Commissions	84	23
Charges générales d'exploitation	5199	3410
<b>Résultat - Produits</b>	<b>8989</b>	<b>6002</b>
Intérêts et produits assimilés	1407	822
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Gains sur opérations de portefeuille de négociation	5427	2968
Commissions	2155	2212

## INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce)

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2011

#### ■ Jean Pierre BON

- Président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque NUGER
- Vice Président du Conseil de Surveillance : Banque COURTOIS (fin mandat 10/03/2011)
- Administrateur : FRANFINANCE DSFS/SGCF (fin mandat : 14/4/2011)
- Membre du Conseil d'Administration : ETOILE GESTION AMUNDI (fin mandat : 16/3/2011)
- Membre du Comité de Surveillance Sté de Bourse GILBERT DUPONT (fin mandat 14/2/2011)
- Membre du Conseil de Surveillance : STE MARSEILLE DE CREDIT CDN 2

#### ■ Emmanuel DUFOURNIER

- Représentant permanent du CREDIT DU NORD Vice Président du Conseil de Surveillance de la Banque NUGER
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD Administrateur : NORBAIL SOFERGIE
- Représentant Permanent du CREDIT du NORD
- Administrateur : STAR LEASE
- Président Directeur Général et Administrateur : SFAG
- Administrateur : BANQUE TARNEAUD (fin mandat 5/5/2011)
- Président : ETOILE GESTION HOLDING
- Gérant non associé NORD ASSURANCE COURTAGE

#### ■ Vincent TAUPIN

- Administrateur CREDIT DU NORD
- Directeur Général CREDIT DU NORD
- Administrateur ANTARIUS
- Président du Conseil d'Administration ANTARIUS
- Administrateur AMUNDI GROUP
- Administrateur et Membre du Conseil de Surveillance BANQUE TARNEAUD
- Président et Membre du Conseil de Surveillance Banque COURTOIS
- Membre du Conseil de Surveillance Banque NUGER
- Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES
- Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB
- Président et Membre du Conseil de Surveillance STE MARSEILLAISE DE CREDIT
- Administrateur BANQUE LAYDERNIER
- Représentant Permanent du Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance BANQUE LAYDERNIER
- Administrateur SOGESSUR

#### ■ Philippe AMESTOY

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur : ANTARIUS (depuis 24/6/2011)
- Président et Membre du Conseil de Surveillance : Banque KOLB
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER
- Administrateur ETOILE GESTION

#### ■ Pierre AYMARD

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque NUGER

#### ■ Loïc BOUFFARD

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque NUGER
- Président : SA AUVERGNE HABITAT
- Administrateur SEAU
- Administrateur LOGEHAB
- Administrateur LOGEHAB SERVICE
- Président ARAMIS

#### ■ Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON

- Président du Directoire de la Banque NUGER

#### ■ Christiane VALTEAU

- Membre du Directoire / Secrétaire Général de la Banque NUGER

#### ■ Serge DUMAS

- Membre du Directoire / Directeur de la Direction Clients de la Banque NUGER

#### ■ Nicolas NUGER

- Membre du Directoire / Directeur de la Communication de la Banque NUGER

# Résolutions

## Première Résolution

### Approbation des comptes

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2011, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 6.998.154,17 €.

## Deuxième Résolution

### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sous réserve de l'adoption de la première résolution, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2011 .....	6 998 154,17 €
+ Report à nouveau antérieur .....	1 998 455,46 €
= Bénéfice distribuable.....	<u>8 996 609,63 €</u>

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide :

- de prélever à titre de dividende, 15,40 € par action, soit pour 309.313 actions, la somme de ..... 4.763.420,20 €
- de virer à la réserve ordinaire un montant de ..... 2.200.000,00 €
- et de reporter à nouveau ..... 2 033 189,43 €

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 39 148.977,35 € à 41 348 977,35 €.

Le dividende de 15,40 € par action portant sur 309.313 actions sera mis en paiement le 25 mai 2012. Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts ; option devant être préalable à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement, ni au prélèvement libératoire forfaitaire.

L'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois années précédentes se sont élevés à :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2008	12,10 €	-	12,10 €
2009	15,40 €	-	15,40 €
2010	15,40 €	-	15,40 €

---

### **Troisième Résolution**

---

#### **Conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 du Code de Commerce, approuve ledit rapport.

---

### **Quatrième Résolution**

---

#### **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Jean Pierre BON dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

---

### **Cinquième Résolution**

---

#### **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat du Crédit du Nord représenté par Monsieur Emmanuel DUFOURNIER dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

---

### **Sixième Résolution**

---

#### **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Philippe AMESTOY Membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

---

### **Septième Résolution**

---

#### **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe AMESTOY Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

---

### **Huitième Résolution**

---

#### **Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Titulaire**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du cabinet ERNST AND YOUNG et Autres, représenté par Monsieur Philippe DUCHENE, pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.



---

## **Neuvième Résolution**

---

### **Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes Suppléant**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant du cabinet PICARLE & ASSOCIES, représenté par Monsieur Marc CHARLES, pour une durée de six ans. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

---

## **Dixième Résolution**

---

### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

L'Assemblée Générale, prenant acte des dispositions de l'article 29 de la loi 2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, en application des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 du Code de Commerce et dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'un montant maximum de 100.000 euros, par émission d'actions à souscrire en numéraire et réservées, le cas échéant par tranches distinctes, aux salariés et anciens salariés ou préretraités de la Société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés ou préretraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les limites légales ;
- arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et, notamment :
  - fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions.
  - déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement;
  - décider du montant de l'émission, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
  - sur ces seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
  - accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites et apporter aux statuts, les modifications corrélatives et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

---

## **Onzième Résolution**

---

### **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôts et de publicité prévues par la loi.

**PUY DE DOME**

**CLERMONT-FERRAND**

Agence Centrale  
7 place Michel de l'Hospital  
☎ 04 73 42 73 42

Agence de Jaude-Julien  
8 avenue Julien  
☎ 04 73 17 03 50

Agence République  
119 avenue de la République  
☎ 04 73 98 20 20

Agence Entreprise  
4 bld Robert Schuman  
☎ 04 73 15 23 50

**AMBERT**

8 place du Pontel  
☎ 04 73 82 44 11

**ARLANC**

6 & 8 place Charles de Gaulle  
☎ 04 73 95 00 07

**AUBIERE**

Centre Commercial Plein Sud  
☎ 04 73 15 09 60

**BEAUMONT**

1 rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 15 10 40

**CHAMALIERES**

24 rue Lufbery  
☎ 04 73 19 81 20

**CHATEL GUYON**

14 avenue Baraduc  
☎ 04 73 86 12 79

**COURNON**

43 bis avenue de la Libération  
☎ 04 73 77 03 03

**ISSOIRE**

9 boulevard de la Manlière  
☎ 04 73 55 00 33

**RIOM**

17 rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 64 77 00

**THIERS**

110 bis avenue Léo Lagrange  
☎ 04 73 80 67 01

**ALLIER**

**MONTLUCON**

5 boulevard de Courtais  
☎ 04 70 28 54 54

**CENTRE ALLIER ENTREPRISES**

37 avenue Jules Ferry - MONTLUCON  
☎ 04 70 51 11 11

**MOULINS**

10/12 place Garibaldi  
☎ 04 70 46 89 20

**VICHY**

2 rue du Président Roosevelt  
☎ 04 70 96 50 80

**CANTAL**

**AURILLAC**

9 rue des Carmes  
☎ 04 71 49 85 85

**CHER**

**BOURGES**

36 rue Moyenne  
☎ 02 48 66 36 36

**HAUTE LOIRE**

**LE PUY-EN-VELAY**

2 avenue Georges Clémenceau  
☎ 04 71 04 71 71

**NIEVRE**

**NEVERS**

36 rue François Mitterrand  
☎ 03 86 93 03 00